

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT
POUR L'ORGANISATION D'ANIMATIONS ESTIVALES PATRIMONIALES**

Adm N° 2024 - 117

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,**Considérant** la volonté de la Ville d'organiser des événements afin d'animer le cloître pendant la saison estivale 2024,**DECIDE****ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

De signer les contrats prestations : « animations enluminure » et « ciné cloître » pour la programmation patrimoniale de juillet-août 2024 :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
Du 13 juillet au 17 août 2024	Rolie BIDAS SESHAT de la Plume à l'Enluminure	1 850 € TTC (5 séances)	Cloître de Moissac	Service patrimoine
16 août 2024	EIDOS / La Muse	1 289€ TTC	Cloître de Moissac	Service Patrimoine

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 28 juin 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ